

Nombre de membres**en exercice:** 13**Présents :** 10**Votants:** 12**Séance du 08 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIÉ

Sont présents : Bertrand BOUYSSIÉ, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Patrice AUSSAGUES, Michel GAYRAUD, Marielle MONICH, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE.**Représentés:** Pierre-Eric DEHAYE par Stéphane BOUSQUET, Alexis BONLEUX par André VAISSIERE**Absent :** Laurent NUNES**Secrétaire de séance :** Denis SABO**DETERMINATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS (N° DE_007_2025)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
- vote à l'unanimité les diverses subventions pour 2025.

Coopérative Scolaire de Busque	850.00
Amicale des Chasseurs de Busque	250.00
A.C.L. Busque	2 000.00
Rock Madison	250.00
Association Age d'Or Briatexte	80.00
Prévention Routière	50.00
Anciens Combattants	100.00
FNACA	40.00
Pompiers de Graulhet	50.00
A.D.M.R. Briatexte	80.00
Association des Parents d'Elèves (APE)	500.00
Piedsbegon	250.00
Section Football	250.00
Comité des Fêtes de Busque	500.00
Section Gymnastique	250.00
Tennis Club	250.00
Diverses	2250.00
TOTAL	8 000.00

Le conseil municipal s'engage à prévoir cette somme au compte 65748 du budget primitif 2025.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (N° DE_008_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Busque pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 540 046,14 Euros

En dépenses à la somme de : 540 046,14 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	185 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 100,00
014	Atténuations de produits	19 298,00
022	Dépenses imprévues	0,00
65	Autres charges de gestion courante	93 188,33
66	Charges financières	5 333,73
67	Charges spécifiques	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	29 625,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 312,06
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		466 157,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	25 300,00
73	Impôts et taxes	149 764,00
74	Dotations et participations	132 666,84
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	140 426,89
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		466 157,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	16 736,00
21	Immobilisations corporelles	27 311,54
23	Immobilisations en cours	15 206,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 584,37
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		73 888,41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution 2024	23 951,83
13	Subventions d'investissement	1 544,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 266,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 187,19
021	Virement de la section de fonctionnement	29 625,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 312,06
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		73 888,41

ADOpte A LA MAJORITE

ACHAT PARCELLE BENAGES (N° DE_009_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'acquérir la parcelle section A 916 superficie de 1 018 m² pour faciliter la création d'un chemin communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique.
Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 11 pour décide :

- l'achat de la parcelle section A n° 916 d'une superficie de 1 018 m² pour l'euro symbolique.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cet achat.

DIVERS :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

Bertrand BOUYSSIÉ
Président de séance

Denis SABO
Secrétaire de séance



